



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/MP.WAT/WG.2/2007/1  
2 avril 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
PROTECTION ET L'UTILISATION DES COURS D'EAU  
TRANSFRONTIÈRES ET DES LACS INTERNATIONAUX**

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation

Huitième réunion  
Helsinki (Finlande), 25-27 juin 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA HUITIÈME RÉUNION**

qui s'ouvrira au Finnish Environment Institute, à Helsinki,  
le lundi 25 juin à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Déclarations liminaires.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du rapport de la septième réunion.
4. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE:
  - a) Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières;
  - b) Résumé et conclusions de l'évaluation.
5. Métabase sur les eaux transfrontières de la région de la CEE.
6. Centre international d'évaluation de l'eau.

7. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation:
  - a) Projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières;
  - b) Projets pilotes sur les eaux souterraines transfrontières;
  - c) Projets pilotes sur les lacs transfrontières/internationaux.
8. Directives techniques et renforcement des capacités pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières.
9. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports.
10. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention d'urgence en cas d'accident dans des installations industrielles.
11. Plan de travail pour la période 2007-2009.
12. Élection du Bureau.
13. Date et lieu de la neuvième réunion du Groupe de travail.
14. Questions diverses.
15. Clôture de la réunion.

## **II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

1. La huitième réunion du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation se tiendra, à l'invitation du Gouvernement de la Finlande, au Finnish Environment Institute, à l'adresse suivante: Mechelininkatu 34 a, 00260 Helsinki.
2. La réunion commencera le 25 juin 2007 à 10 heures pour se terminer le 27 juin à 13 heures. La réunion du mercredi 27 juin sera consacrée à l'examen de la question de l'évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (point 4 a) de l'ordre du jour).
3. La réunion sera présidée par M<sup>me</sup> Lea Kauppi (Finlande).
4. Les langues de travail seront l'anglais et le russe. Les débats du 27 juin se dérouleront en anglais ou en russe, sans interprétation.
5. Les experts qui en ont le droit peuvent demander à se faire rembourser leurs frais de participation à la réunion. Les demandes en ce sens devront être adressées au secrétariat, dès que possible, mais au plus tard le 18 mai 2007.
6. Les participants ayant besoin d'un visa d'entrée devraient en informer le secrétariat dès que possible et se mettre en rapport avec le consulat ou l'ambassade de Finlande le plus proche pour en obtenir un.

7. Pour tout problème d'organisation, les participants peuvent se mettre en rapport avec la représentante du pays hôte, M<sup>me</sup> Sirkka Haunia, à l'adresse suivante:

M<sup>me</sup> Sirkka Haunia  
Director, International Affairs  
Finnish Environment Institute  
Téléphone: +358 9 4030 0706  
Téléphone portable: +358 40 740 1614  
Télécopie: +358 9 4030 0789  
Adresse électronique: [Sirkka.Haunia@ymparisto.fi](mailto:Sirkka.Haunia@ymparisto.fi).

**Point 1. Déclarations liminaires**

8. M<sup>me</sup> Lea Kauppi, Directrice du Finnish Environment Institute et Présidente du Groupe de travail, ouvrira la réunion.

**Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

9. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter le présent ordre du jour.

**Point 3. Adoption du rapport de la septième réunion**

10. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter le rapport de sa septième réunion (ECE/MP.WAT/WG.2/2006/2).

**Point 4. Évaluation de la situation des eaux transfrontières dans la région de la CEE**

**a) Évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières**

11. Le Groupe de travail examinera les résultats de l'évaluation préliminaire des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières (documents ECE/MP.WAT/WG.2/2007/5 et ECE/MP.WAT/WG.2/2007/19). Il adoptera et entérinera les renseignements et les conclusions contenus dans cette évaluation et prendra toutes dispositions nécessaires pour que le texte puisse être mis en forme finale le 6 juillet 2007 au plus tard, c'est-à-dire à temps pour pouvoir être publié pour la sixième Conférence ministérielle ayant pour thème «Un environnement pour l'Europe», qui doit se tenir à Belgrade (Serbie) du 10 au 12 octobre 2007.

**b) Résumé et conclusions de l'évaluation**

12. Sur la base du débat précédent, le Groupe de travail mettra en forme finale le résumé de l'évaluation (ECE/MP.WAT/WG.2/2007/3).

13. Le Groupe de travail examinera un projet de document sur l'évaluation qui sera soumis en tant que document de la catégorie II à la Conférence de Belgrade (ECE/MP.WAT/WG.2/2007/4). Il prendra aussi des dispositions pour organiser une activité parallèle à l'évaluation pendant la réunion.

**Point 5. Métabase sur les eaux transfrontières de la région de la CEE**

14. Le Groupe de travail prendra des dispositions pour la constitution progressive d'une métabase sur les eaux transfrontières dans la région de la CEE. Comme convenu lors de la quatrième réunion des Parties, cette métabase devrait être reliée aux bases de données existantes des Parties, des organes mixtes et des organisations internationales s'occupant de la gestion des eaux transfrontières, et se concentrer dans un premier temps sur deux questions: a) la protection des ressources des eaux de surface contre la pollution et la surutilisation; et b) la protection des eaux souterraines contre la pollution et la surutilisation.

**Point 6. Centre international d'évaluation de l'eau**

15. Un représentant de l'Institut slovaque d'hydrométéorologie expliquera au Groupe de travail comment le Centre va être intégré dans cet institut. Le Groupe de travail examinera le rôle futur du Centre, les activités qui lui seront confiées et les priorités qui lui seront proposées pour 2007-2009.

**Point 7. Programme pilote sur la surveillance et l'évaluation**

**a) Projets pilotes sur les cours d'eau transfrontières**

16. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les activités prévues au titre des projets pilotes en cours.

17. Il prendra aussi des dispositions en vue de lancer de nouveaux projets pilotes, compte tenu de la proposition d'établir un projet pilote dans le bassin de la Sava, faite lors de la quatrième réunion des Parties.

**b) Projets pilotes sur les eaux souterraines transfrontières**

18. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les activités prévues au titre des projets pilotes en cours.

19. Il prendra aussi des dispositions pour le lancement de nouveaux projets pilotes, à la lumière des recommandations des deux ateliers sous-régionaux sur les eaux souterraines transfrontières, le premier dans l'Europe du Sud-Est qui s'est tenu à Thessalonique (Grèce), les 23 et 24 avril 2007, et le second dans le Caucase et l'Asie centrale qui s'est tenu à Almaty (Kazakhstan), le 31 mai et le 1<sup>er</sup> juin 2007.

**c) Projets pilotes sur les lacs transfrontières/internationaux**

20. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les activités prévues pour l'avenir au titre des projets pilotes en cours.

21. Le Groupe de travail prendra des dispositions pour lancer de nouveaux projets pilotes, en tenant compte de la proposition d'établir un projet pilote pour le lac Jandar (que se partagent l'Azerbaïdjan et la Géorgie), qui a été faite lors de la quatrième réunion des Parties.

**Point 8. Directives techniques et renforcement des capacités pour la surveillance et l'évaluation des eaux transfrontières**

22. Le Groupe de travail examinera l'éventualité de définir des directives spécifiques sur les aspects techniques de la surveillance et de l'évaluation, notamment pour appuyer la mise en œuvre des stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.

23. Le Groupe de travail examinera aussi la possibilité d'organiser des ateliers, des cours de formation et d'autres activités de renforcement des capacités, notamment à l'intention des pays de l'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, mais aussi de l'Europe du Sud-Est, afin entre autres d'harmoniser les programmes de surveillance et d'évaluation et de mettre au point des programmes mixtes en procédant de façon progressive, de faciliter l'échange d'expérience entre les pays de l'Union européenne au sujet des programmes de surveillance et d'évaluation mis au point conformément à la Directive-cadre sur l'eau de l'Union européenne et de tirer parti des enseignements des pays non membres de l'Union européenne, et enfin de soutenir la mise en œuvre des stratégies de surveillance et d'évaluation des cours d'eau, lacs et eaux souterraines transfrontières.

24. Le Groupe de travail examinera la contribution qu'il peut apporter dans le cadre de la composante EOCAC de l'Initiative européenne sur l'eau, notamment aux ateliers organisés dans le cadre de consultations nationales sur la gestion intégrée des ressources en eau.

**Point 9. Aide aux Parties au Protocole sur l'eau et la santé en matière de fixation des objectifs, de choix des indicateurs et de présentation des rapports**

25. Le Groupe de travail sera informé des activités prévues par la réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé en ce qui concerne la fixation d'objectifs, le choix d'indicateurs et la présentation des rapports, et il prendra les dispositions nécessaires pour contribuer à ces activités.

**Point 10. Systèmes d'alerte rapide et plans d'intervention d'urgence en cas d'accident dans des installations industrielles**

26. Le Groupe de travail sera informé des projets envisagés par le Groupe d'experts mixte sur l'eau et les accidents industriels visant à définir des directives pour la mise au point de plans d'intervention d'urgence transfrontières en cas d'accident dans des installations industrielles, et prendra des dispositions pour s'associer à cette activité.

**Point 11. Plan de travail pour la période 2007-2009**

27. Le Groupe de travail examinera son plan de travail (ECE/MP.WAT/19/Add.2, domaine d'activité III) que les Parties ont adopté à leur quatrième réunion et le mettra à jour s'il y a lieu.

**Point 12. Élection du Bureau**

28. Le Groupe de travail devrait élire un président et un vice-président.

**Point 13. Date et lieu de la neuvième réunion du Groupe de travail**

29. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa neuvième réunion.

**Point 14. Questions diverses**

30. À ce jour, le secrétariat n'a aucune question à soumettre au titre de ce point de l'ordre du jour.

**Point 15. Clôture de la réunion**

31. Le Président prononcera la clôture de la réunion le 27 juin à 13 heures.

-----